



Témoignages

Philippe DARBOIS
Directeur PETR Pays Midi Quercy
(Tarn et Garonne)

Après une expérimentation sur 7 communes en 2007, le Pays Midi Quercy a embauché deux techniciens en 2010 avec comme principales missions la comptabilité énergétique et l'accompagnement de projets. En 6 ans, 34 communes sur les 49 de notre territoire et 2 communautés de communes ont pu bénéficier du service. L'action des conseillers a permis la rénovation de 58 bâtiments et 35 réseaux d'éclairage public, ainsi que l'achat de 14 véhicules électriques. Les exemples de la Salvétat-Belmontet avec 6 bâtiments rénovés (sur un patrimoine de 8) en 8 années d'adhésion au service, et de Laguëpie avec la rénovation de 6 bâtiments et la création d'un réseau de chaleur bois-énergie, montrent la pertinence de la mutualisation de techniciens sur un territoire rural de 50 000 habitants.

Damien ALONSO
Conseiller CEP au PETR
Pays Midi Quercy (Tarn et Garonne)

La mission CEP consiste, dans un premier temps, en une illustration concrète de la place qu'occupe l'énergie dans les bâtiments, les réseaux d'éclairage public et le budget de chaque commune qui adhère au service. Mais, au-delà des constats, le travail du conseiller est de proposer un plan d'actions, en vue de réduire les consommations énergétiques et les dépenses, puis d'apporter une assistance personnalisée pour la mise en œuvre des actions. L'efficacité du service CEP dépend fortement de l'implication des acteurs communaux : élus, techniciens et services administratifs. Le conseiller doit être considéré comme un acteur à leur disposition pour optimiser les choix en matière d'énergie.

LE RÉSEAU DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉS en région Occitanie

AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

- 1 ALEC LOZÈRE ÉNERGIE (48)
- 2 ALEDA (09)
- 3 ALEC MONTPELLIER MÉTROPOLE (34)
- 4 ALEC SOLEVAL(31)
- 5 ALE DU LOT QUERCY ÉNERGIES (46)

INTERCOMMUNALITÉS

- 6 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLE (30)
- 7 COMMAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND MONTAUBAN (81)
- 8 SYNDICAT MIXTE DES HAUTES VALLÉES CÉVENOLES (30)
- 9 TOULOUSE MÉTROPOLE (31)
- 10 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT CÉVENOL (30)
- 11 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST AVEYRON (12)

PAYS

- 12 PETR PAYS LAURAGAIS (11)
- 13 PETR PAYS MIDI QUERCY (82)
- 14 PETR PAYS SUD TOULOUSAIN (31)
- 15 PETR PAYS TOLOSAN (31)

SYNDICATS D'ÉNERGIE

- 16 HÉRAULT ÉNERGIES (34)
- 17 SDE HAUTES-PYRÉNÉES (65)
- 18 SIEDA (12)
- 19 SYADEN (11)
- 20 SYDEEL (66)
- 21 SDEHG (31)
- 22 SDE DU GERS (32)
- 23 SDE TARN ET GARONNE (82)

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- 24 PNR HAUT-LANGUEDOC (34)
- 25 PNR PYRÉNÉES ARIÉGOISES (09)
- 26 PNR DES GRANDS CAUSSES (12)

Vous souhaitez maîtriser les dépenses d'énergie de votre patrimoine (école, mairie...) et de l'éclairage public ?

Votre territoire est investi dans une démarche pour lutter contre le changement climatique (Plan Climat, Agenda 21...)?

Votre commune a moins de 10 000 habitants ?



LE DISPOSITIF CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) PEUT RÉPONDRE À VOS BESOINS !

L'ADEME apporte un appui technique et méthodologique au montage du dispositif sur les territoires, à l'action du Conseiller au quotidien (formations, logiciel, partage d'expériences...) et peut aider financièrement à la création du service.



Direction Régionale Occitanie
Technoparc 3 - Bât. 9
1202 rue l'Occitane | 31670 LABEGE
Tél. 05 62 24 35 36

Site de Montpellier
119 av. Jacques Cartier
CS 29011 | 34965 MONTPELLIER cedex 2
Tél. : 04 67 99 89 79

www.occitanie.ademe.fr



Avec le Conseil en Énergie Partagé, économisez l'énergie de votre commune en Occitanie



© www.SoxetFox.fr - Illustrations © Desmond Bovey / ADEME - Décembre 2019



RÉALISEZ DES ÉCONOMIES

en mutualisant un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) entre petites communes d'un même territoire !

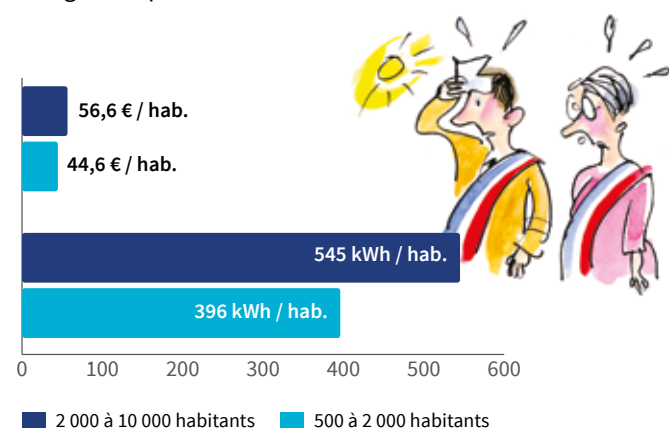
La plupart des communes de moins de 10 000 habitants, si elles ont la volonté politique d'engager une démarche de maîtrise énergétique, manquent de moyens humains et financiers pour le faire... d'où l'intérêt d'un service de conseil en énergie mutualisé.

Objectif

Maîtriser vos dépenses et vous aider à élaborer une stratégie de rénovation de votre patrimoine, mais aussi une stratégie de développement des énergies renouvelables, car les deux doivent aller de pair.

La part des dépenses énergétiques

Dans le budget de fonctionnement des communes, elle augmente régulièrement et représente entre 5 et 6 % du budget des petites communes.



Enquête TNS Sofres énergie patrimoine communal 2012

Le Conseiller

Il peut être employé par un groupement de communes (PETR*, communauté d'agglomération, communauté de communes ou Parc naturel régional), un syndicat d'énergie ou une association spécialisée dans le domaine. Une adhésion financière de chaque commune est généralement requise (autour de 1 € par habitant par an).

*Pôle d'équilibre territorial et rural



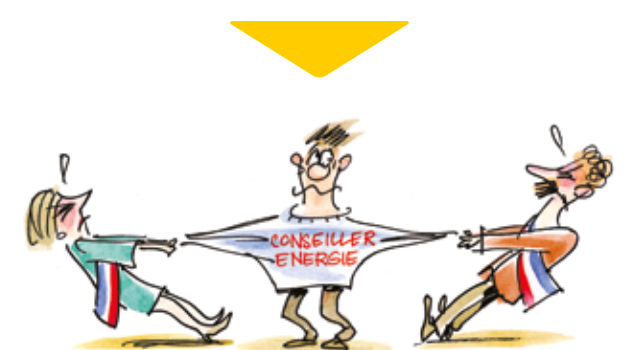
LE CONTEXTE

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour nos territoires, à l'heure où notre société doit évoluer vers un modèle économe en ressources de matières premières, plus sobre en carbone.

DIVISER PAR DEUX LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE D'ICI À 2050

C'est l'objectif repris dans la loi sur la transition énergétique. Il répond à la situation actuelle, qui voit une diminution des stocks d'énergies fossiles, un accroissement de la demande mondiale et un impact de l'usage de ces énergies sur le climat et sur l'environnement.

LE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ ?



- Un **technicien spécialisé** en énergie, partagé à l'échelle d'un territoire.
- Un **conseil personnalisé** aux communes de moins de 10 000 habitants pour leur permettre de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public et véhicules de service).

LE + Le coût du conseiller est compensé par les économies générées (pour un territoire d'environ 35 000 habitants).

UN CONSEIL EN ÉNERGIE complet et personnalisé



Le **CEP analyse** les consommations d'énergie et d'eau des trois dernières années, repère les anomalies (surpuissances, surconsommations...).

Le **CEP réalise** une visite et un diagnostic de votre patrimoine pour déterminer les actions à mener.

LE CONSEILLER VOUS LIVRE LES RÉSULTATS DE SON ANALYSE : VOUS SEREZ SURPRIS DU POTENTIEL D'ÉCONOMIES RÉALISABLES !

- ▶ Vous connaissez ainsi les bâtiments les plus consommateurs.
- ▶ Vous pouvez apprécier le niveau de performance de votre parc d'éclairage public.
- ▶ Les surcoûts d'abonnements sont repérés, des pistes d'améliorations vous sont proposées.



ENSEMBLE, VOUS CHOISISSEZ UN PLAN D'ACTION.

UNE ANIMATION ÉNERGIE à l'échelle du territoire

Promotion et valorisation

Le **CEP assure** la promotion du service auprès des autres communes et la valorisation des actions réalisées, notamment en participant au réseau national et régional des CEP animé par l'ADEME.

AVEC LES CONSEILS ET L'APPUI DU CEP

- vous **optimisez** dans un premier temps à peu de frais le fonctionnement de l'existant,
- vous **étabissez** ensuite un programme d'investissement qui vous permet, tout en entretenant votre patrimoine, d'améliorer sa performance énergétique, son confort et de maîtriser votre budget de fonctionnement.

LE + Vous créez de l'emploi (le CEP).
Vous soutenez le développement local avec les travaux générés.

EXEMPLES D' ACTIONS POSSIBLES SUITE AU CONSEIL CEP :

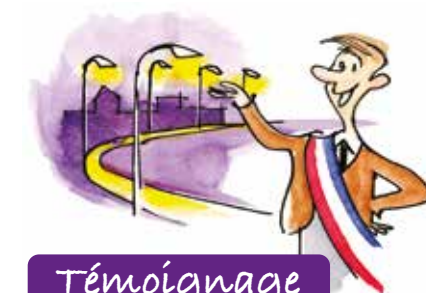
- **Programmation, régulation, sensibilisation des usagers.**
- **Extinction de l'éclairage public la nuit, amélioration du réseau.**
- **Audit énergétique des bâtiments prioritaires, travaux de rénovation.**
- **Installation d'équipements de production à partir d'énergies renouvelables...**



Un Club CEP

Un tel Club, constitué de représentants des communes adhérentes au service peut être mis en place ; il permet :

- ▶ des réunions thématiques, des retours d'expériences,
- ▶ des visites d'installations, des formations,
- ▶ la mise en place d'actions collectives (achats groupés, prêt de matériel...).



Témoignage

Vincent ALLIER

Vice-président de Nîmes Métropole
Délégué au Développement Durable (Gard)

La problématique de l'énergie, de son coût et de son impact sur le changement climatique n'ont pas toujours été prises en compte à leurs vraies valeurs par les collectivités locales. Au moment où ces éléments commencent à être pris en compte et alors que les budgets deviennent de plus en plus difficiles à élaborer, le travail réalisé par le Conseiller en Énergie Partagé, que ce soit au niveau du patrimoine de la CA Nîmes Métropole ou de celui de ses communes, est une opération "gagnant-gagnant". Mis en place sur la base du volontariat de chaque collectivité, le CEP est maintenant bien ancré au sein de Nîmes Métropole et les communes adhérentes sont de plus en plus nombreuses, preuve s'il en est de l'efficacité de son travail !

Depuis 2014, plus de 600 sites de consommations ont été suivis énergétiquement au cours des 3 dernières années, engendrant plus de 450 préconisations pour une économie potentielle d'environ 4 750 MWh/an.

Le service CEP met à disposition des communes des enregistreurs de températures pour équiper les bâtiments afin d'optimiser au mieux la régulation des principaux bâtiments communaux.

Les communes adhérentes peuvent bénéficier d'un accompagnement sur la rédaction de cahiers des charges pour la réalisation de travaux, d'achat d'énergie ou encore d'études spécifiques sur leur patrimoine bâti ou l'éclairage public, études qui peuvent être prises en charge par Nîmes Métropole.